



Mathieu Laensbergk,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — Smyrne, le 12 mars.

Le pacha de cette ville voulant faire arrêter sans motifs Elie Bali, un des négocians grecs les plus respectables, ce dernier, informé du sort qu'on lui destinait, se réfugia à bord d'un navire anglais. Le vice-consul de cette nation, sollicité par le pacha, ordonna au capitaine du navire de lui livrer le grec. Le capitaine s'étant refusé trois fois consécutives à cette demande, et s'étant rendu à terre pour s'en expliquer, le consul le fit arrêter, et des janissaires furent envoyés à bord du navire anglais pour s'emparer du négociant grec, qui fut ainsi arraché à la protection du pavillon britannique; un capitaine, commandant une frégate anglaise qui se trouvait en rade, ayant appris ce qui se passait, envoya de suite une chaloupe bien armée pour arracher le grec aux janissaires, et M. Bali fut ainsi amené en triomphe à bord de ladite frégate. Lord Spencer, qui la commandait, écrivit alors au consul pour qu'il mit en liberté le capitaine; mais le consul s'y étant refusé, le lord est débarqué, suivi d'une force imposante, s'est rendu au consulat, et a mis de force en liberté le capitaine libérateur.

— Il paraît, d'après les dernières nouvelles de Missolonghi, que les Grecs veulent mettre cette place dans un état de défense plus formidable que jamais. Il s'y trouve un corps d'armée; la plus grande activité règne, et tout annonce que ce corps prendra bientôt l'offensive et se portera sur Janina. Aussi long-tems que les Grecs conserveront Missolonghi, ils feront une diversion importante en faveur de la Morée. D'après les dernières nouvelles de Tine, il y était arrivé deux éparques d'Hydra et deux de Spezzia; on en attendait deux d'Ipsara. Ces éparques organisèrent le nouveau plan de finances du gouvernement grec, lequel consiste à mettre à l'enchère tous les revenus de toutes les îles. Par là les adjudicataires auront le droit d'établir des douanes et des impôts de toute espèce, tant pour se dédommager de la somme qu'ils auront payée, que pour s'assurer un profit considérable.

RUSSIE. — Pétersbourg, le 7 avril.

Ensuite d'un ukase impérial du 26 janvier, il sera formé une troisième section au département criminel du sénat dirigeant, et par un ukase du 27 février, il sera organisé à Wilna, outre le tribunal général criminel, déjà existant, une cour spéciale criminelle temporaire.

S. M. a assigné une somme de 13 millions pour des bâtimens publics en cette résidence.

Les revenus de la ville de Moscou se sont élevés, l'année dernière, à 2 millions 195,000 roubles, et les dépenses à 2 millions 76,273 roubles, dont 766,422 roubles pour l'entretien de la police de la ville et de la gendarmerie.

— L'empereur vient de décider qu'aucun écrivain étranger ne serait autorisé à lui dédier un ouvrage, avant d'en avoir fait solliciter la permission auprès du ministre des affaires étrangères, par l'ambassadeur russe résidant dans le pays qu'habite l'auteur. Cette défense a été provoquée par l'inconcevable audace d'un anglais qui a dédié effrontément à S. M. I. un livre dirigé contre son gouvernement, et contre toute la nation russe. (L'Etoile.)

ANGLETERRE. — Londres, le 23 avril.

La banque d'Angleterre va commencer, dit-on, à faire des avances d'argent sur de bonnes hypothèques, conformément à la détermination qu'elle en avait prise, il y a environ un an, et dont l'exécution a rencontré jusqu'à présent des obstacles. On dit que sous peu de jours elle doit employer ainsi une somme de 400,000 l. st.

— Le général espagnol Chapalamagara, ex-gouverneur d'Alicante, est arrivé à Londres cette semaine.

M. Matthews, anglais qui avait été fait prisonnier en Espagne, avec le général Riégo, et conduit à Madrid, est de retour à Londres. Il a été libéré le 3 avril, et il est parti le 7 de Madrid avec un courrier anglais. Sir W. A'Court avait, dit-on, promis au gouvernement espagnol que M. Matthews ne paraîtrait pas en public. En conséquence ce dernier n'est pas sorti de son logement durant les quatre jours qui se sont écoulés entre sa libération et son départ. Quelques journaux prétendent que dans cet intervalle il a reçu les visites et les félicitations des principaux constitutionnels espagnols qui se trouvaient alors à Madrid.

— Le *Dublin Evening Post* dit : « Les journaux des provinces contiennent des catalogues d'outrages plus longs que de coutume. Il paraît que dans le comté de Limerick il y a autant d'agitation qu'il y en a eu à aucune époque précédente. Dans le comté de Tipperary le système est en pleine activité. Des outrages ont été commis dans trois ou quatre baronies, à Turles, Sleevardagh, Clanwillian et Skerrin; et des avis très-incendiaires sont émanés de la fabrique du capitaine Rock, lesquels menaçaient du même sort que M. Morum, certains individus qui avaient pris des fermes ou avaient accepté des agens après la dépossession ou la destitution des anciens agens ou fermiers. Deux ou trois maisons ont été brûlées en différens endroits de ce comté; et entr'autres l'étable de M. Ryan, dans laquelle il y avait quatre vaches à lait, a été consumée ainsi que les misérables animaux. »

— Il y a eu avant-hier une très-nombreuse assemblée des membres de l'association des artisans de Londres, dans laquelle M. Phillips a commencé un cours de lecture sur la chimie. Jamais, dit-on, il n'a eu d'auditeurs plus attentifs et plus satisfaits de l'entendre. Le plus profond silence a régné pendant son discours; mais les salves d'applaudissemens qui ont éclaté après chacune de ses intéressantes expériences, et à la fin de la séance, ont dû le convaincre que l'assemblée comprenait ses leçons et savait les apprécier. On observe avec raison que c'est un spectacle nouveau dans cette capitale, de voir huit à neuf cents ouvriers se réunir, après leurs travaux du jour, pour recevoir une instruction utile et scientifique, et que c'est une époque dans l'histoire de sa population, que les historiens futurs ne manqueront pas de signaler avec orgueil.

— Lundi vers neuf heures du soir, un bateau appartenant au nommé M. Neil, sur lequel étaient des passagers revenant de la foire de Greenwich à Londres, en passant près du chantier de M. Kane, a accosté une barge de charbon et a chaviré. Nous ajoutons à regret que toutes les personnes qui étaient à bord du bateau, excepté le marinier, un vieillard de plus de 70 ans et un petit enfant de huit mois, ont été noyés.

— Les papiers publics de Lisbonne, en date du 11 de ce mois, arrivent en ce moment. On y voit d'abord avec étonnement la nouvelle constitution du Brésil; mais elle est accompagnée d'observations qui tendent à démontrer que cette œuvre *doublement libérale* (comme l'appelle la gazette du 5), manque par la base, et ne peut être mise en pratique avec plus de succès que la constitution précédente.

Compagnie des Indes-Occidentales.

Le *Glasgow Herald* a publié la lettre suivante en ajoutant que le capital de la nouvelle compagnie serait de trois millions, et que M. Baring en serait le président :

Londres, le 15 avril 1824.

Monsieur, vous verrez par les votes de la chambre des

que j'ai présenté une pétition pour la fondation d'une compagnie des Indes-Occidentales à Londres, avec un fort capital, aux termes ordinaires de l'agence. Elle n'empêtera nullement sur les établissemens particuliers, et elle ne demande aucuns privilèges exclusifs. On propose qu'elle soit sous la direction de douze marchands en général et de douze marchands faisant le commerce des Indes-Occidentales. Il est proposé de lever le capital en actions de 100 liv. chacune, et il sera fait une réserve pour les ports de mer, attendu que les personnes qui soutiennent ce plan désirent que le bénéfice quelconque qui pourra en résulter soit partagé par tous les négocians de Glasgow, Liverpool et Bristol qui ont des relations avec les colonies.

Je suis, etc. *Signé, H. HANNING.*
A James Ewing, écuyer, président du commerce des Indes-Occidentales de Glasgow.

Pendant quelques tems, les gens honnêtes s'étaient flattés de l'espérance de voir mettre un terme aux sanglans combats de boxeurs. Mais celui qui vient d'avoir lieu à Colebrook, à 18 milles de Londres, ne prouve que trop qu'il faudrait une loi bien expresse pour abolir un genre d'amusement qui cadre si parfaitement avec la barbarie et la grossièreté des mœurs du peuple anglais. Le combat a eu lieu entre un ancien boxeur très-fameux, *Net Turner* et un jeune fabricant de lits de plumes, nommé *Ingliss*. La lutte a duré une heure dix-huit minutes; les athlètes se sont livrés 47 assauts (*rounds*); au dernier, le malheureux *Net* est tombé sans connaissance et baigné dans son sang, à la grande joie des spectateurs qui n'appellent jamais autrement le sang humain que *claret* ou vin de Bordeaux.

Fonds du 22 avril. — Act. de la banq. 247 1/2. — 3 p. c. red. 96 1/2 3/8. — 3 p. c. cons. 96 1/8 3/8. — F. Etr. France. certif. 19 1/2 p. — Espagne 1828 16 1/4. 1821, 1822, 18 1/4. Napl. 97. — Mines du Mexique. — Act. de 100 l., 5 l. 4 p. 10 3/4 7/8 pr.

ESPAGNE. — Madrid, le 17 avril.

La gazette du 10 contient un long décret du roi, qui invite la municipalité de Madrid, la banque de Saint-Charles et tous les capitalistes nationaux et étrangers, à l'exécution du canal destiné à amener les eaux de la Jarama aux environs de la capitale. Cette entreprise serait belle et fort utile, mais la grande difficulté est, nous le répétons, la question de garantie. Le gouvernement espagnol avoue la fausse position dans laquelle il se trouve, et inspire la plus grande méfiance par les moyens qu'il croit devoir adopter pour encourager les capitalistes. On leur offre d'abord les garanties qu'ils réclameront pour leurs capitaux et les intérêts; de plus, la propriété des eaux, ou bien un *canon* (droit) annuel sur celles qui serviront aux grands bassins des pompes à feu, jardins, etc. et sur celles qui seront employées à l'irrigation des terres.

On leur offre encore la dime du produit des terres qui seront défrichées et arrosées par le nouveau canal; ils auront, de plus, en toute propriété, toutes les terres actuellement incultes, et qui deviendront fertiles par le moyen de l'irrigation. Ils pourront décliner tout tribunal civil pour les compétences ou autres difficultés qui pourraient survenir, et qui seront décidées par la direction ou par la surintendance des postes et canaux. On offre enfin aux entrepreneurs espagnols de les créer comtes et marquis lorsque le canal sera terminé. Le décret finit par offrir tout ce qu'on voudra demander.

Voilà ce qu'a amené le manque de confiance inspiré par de fausses mesures; c'est là une preuve, entre cent autres, qu'il est bien plus coûteux de commander que de s'entourer de garanties nationales. Si l'on eût voulu accorder à la nation les institutions qu'elle avait droit de désirer, l'on n'aurait eu besoin que de le vouloir pour rendre navigable l'Espagne tout entière.

ALLEMAGNE. — Hanovre le 15 avril.

On annonce la conclusion d'un concordat entre le saint-siège et le roi de Hanovre. Le pays de Hanovre contient un assez grand nombre de catholiques, surtout depuis ces dernières années, où l'électeur a acquis les évêchés d'Osnabruck et d'Hildesheim. Les catholiques avaient obtenu une église à Hanovre, en 1792, et un vicaire apostolique avait eu permission d'y résider. Par le traité de Westphalie, il avait été décidé que l'évêché d'Osnabruck serait gouverné alternativement par un évêque catholique et par un prince de la maison de Hanovre. Le concordat est basé sur le mêmes principes que celui de la Prusse. Il y aura deux évêques, l'un à Osnabruck, siège ancien fondé par Charlemagne, et qui servira pour les catholiques de l'ouest, l'autre à Hildesheim, pour la partie orientale du Royaume. Ces deux évêchés comprendront tout le royaume de Hanovre.

FRANCE. — Paris, le 24 avril.

Le jugement qui devait être prononcé aujourd'hui dans l'affaire des deux *Pilotes*, est remis à mardi prochain.

— Des journaux ont parlé d'une entrevue de l'Empereur d'Autriche, de l'Empereur de Russie et du Roi de Prusse à Prague: cette entrevue aurait pour but de s'occuper des affaires de l'Orient, et dans un esprit opposé de quelques autres cabinets.

Nos correspondances ne nous apprennent rien qui puisse même faire présager cette entrevue, et, loin d'être divisées, les puissances sont dans ce moment parfaitement d'accord, dans un esprit de paix et de conciliation, sur les affaires de l'Orient. *(Etoile).*

— Extrait d'une lettre adressée au *Constitutionnel*.

Il n'est pas étonnant que nous autres, modestes habitans des départemens, dont les faibles connaissances ne sont point sans cesse corroborées par de larges émolumens, ne puissions atteindre à la hauteur des sublimes conceptions des grands hommes du jour; c'est donc en tremblant que nous soumettons au public quelques réflexions sur la réduction de l'intérêt de la rente.

Flattés de voir un crédit mérité permettre à l'état de négocier ses effets à 3 pour cent par année, nous avouons que nous eussions simplement proposé aux créanciers du trésor la réduction de l'intérêt de 5 à 4 1/2, avec engagement de n'en frapper aucune autre avant huit ou dix années.

L'état eût, par cette opération, gagné 14 millions par an, sans augmenter le capital; et il n'est pas douteux que la diminution étant légère, presque tous les rentiers s'y fussent soumis sans murmurer.

Le projet présenté, dépourvu du prestige dont l'a entouré la candeur ministérielle, se réduit à ces résultats: On obtient sur l'intérêt de 140 millions une économie de 28, qui seront, dit-on, absorbés par les émigrés; mais l'état au lieu de ne devoir qu'un capital de 2,800,000,000 fr., se trouvera grêvé d'une augmentation de 933,333,000 fr.; ce qui portera le capital de la dette à 3,733,333,000 fr.

La caisse d'amortissement ne devant point interrompre son action journalière, verra en peu de temps la rente presqu'au pair; ainsi, le peuple français supportera la perte de ces 933,333,000 fr.

Ces 28 millions de rentes distribués aux émigrés grèveront encore le trésor d'une dette de 560,000,000 fr.

C'est donc en tout une petite surcharge de quatorze cent quatre-vingt-treize millions que la sagesse du ministère fait descendre bénévolement sur la France, par l'adoption de son projet. Cette brillante opération ne prolongera que de 25 ans la satisfaction des contribuables, ravis sans doute de payer constamment d'énormes impôts.

— On parlait hier dans les salons d'une circulaire qui doit être adressée à tous les fonctionnaires et employés, et qui menacerait de destitution ceux qui ne subiraient point la réduction et solliciteraient le remboursement? Nous ne pouvons croire à une pareille nouvelle, quoique ceux qui la donnent la soutiennent par des raisons plausibles. « Pour quoi, disent-ils, le gouvernement n'appliquerait-il pas aux questions de finances la mesure libérale qu'il a prise et si heureusement pratiquée pour les élections? Il y aurait même quelque chose de plus moral, car on peut faire plus honorablement le sacrifice de ses intérêts, que le sacrifice de sa conscience. »

— M. Guebbard, qui est en ce moment à Madrid, est accompagné de M. Achille de Jouffroy; il paraît que le principal but de leur voyage n'est plus de négocier un nouvel emprunt, mais bien de prendre certains arrangemens relativement à celui dont ils se sont chargés l'année dernière.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 24 avril.

La séance de ce jour y avait appelé une foule de spectateurs. Parmi un grand nombre de pétitions sur lesquelles il a été fait rapport, il en a été lu une de M. Deloucle, de Bordeaux, demandant que la célébration de mariage à l'église précède celle de l'officier civil. MM. Blangy et de Rebol demandent le renvoi au ministre de l'intérieur et le dépôt au bureau des renseignemens. Toute la droite appuie cette demande, qui est vivement combattue par MM. Méchin et de Girardin. L'ordre du jour est rejeté, et le renvoi adopté à une immense majorité. Après les rapports, on s'occupe de la discussion la loi des rentes. M. de Labourdonnaye, inscrit contre le projet, occupe une grande partie de la séance. Il est remplacé par M. le ministre des finances.

(Extr. des journ. du soir.)

Bourse du 22 avril.

Rente jouiss. du 22 mars 102 fr. 90 c. — Actions de la banque 1970.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 26 avril.

L'Ami du Roi et de la Patrie rapporte une partie du pla-

doyer de M. Redemans, pour l'éditeur de ce journal à l'audience du tribunal de police correctionnelle du 24. L'art. 367 du code pénal, a dit M. Redemans, définit la calomnie en ces termes: *quiconque aura imputé à un individu quelconque des faits, etc.* Premièrement le sieur Vanderstraeten n'impute rien: pour imputer, il faut affirmer positivement et directement. Au contraire l'éditeur emploie les mots *on nous assure*; il ne fait que répéter sans garantie un bruit, une clameur publique; s'il n'est pas doute lui-même de la réalité du fait, se fut-il servi de ces mots: *on nous assure*? non sans doute. Il a dit à l'administration: on croit qu'il se commet des abus; c'est à vous qu'il appartient de faire les démarches nécessaires pour les constater et les réprimer. Je vous ai donné l'éveil; j'ai rempli mon devoir de citoyen et de journaliste. — Malgré la pureté de ces intentions, on poursuit, on emprisonne, on met en jugement le sieur Vanderstraeten. Vivrions-nous sous un régime où l'indication d'une erreur, d'un vice serait un motif de condamnation? personne ne croira à un tel système..... Il n'y a pas longtemps que des malversations ont été découvertes dans une administration! l'écrivain qui les aurait dénoncées en termes hypothétiques, devrait-il être poursuivi comme calomniateur.

Abordant le second point de la définition de la calomnie, donnée par la loi, je vois qu'elle exige pour punir, que le fait soit imputé à un individu quelconque: mais un individu est un être déterminé, c'est un être compris dans le genre, ou si l'on veut dans l'espèce. Ici on n'indique que les *agens municipaux dans certaines communes*. On ne nomme personne; on ne peut pas même dire qu'ici l'imputation porte sur un corps constitué, puisque les mots *certaines communes* forment une exception. D'ailleurs que signifie cette qualification, *agens municipaux*? ce ne sont pas les bourgmestres, par cette dénomination qui comprend jusqu'aux messagers et jusqu'aux piqueurs de maires, M. Vanderstraeten n'a pu avoir en vue un individu quelconque, on ne peut lui prêter une telle intention, que par une interprétation fautive et purement inquisitoriale.....

Ce moyen irréfragable de défense est encore corroboré par la phrase suivante: *ces états seraient signés*. Qu'on remarque ici l'emploi du conditionnel, *seraient*; tems qui suppose une condition pour que la chose existe; mais quelle est la condition sous-entendue? c'est incontestablement celle qui résulterait de la réalité de l'abus: donc cet abus est considéré par l'éditeur comme problématique: donc il faut renverser tous les principes de la logique, pour trouver de la culpabilité, dans ce qu'on avance que comme une possibilité, une supposition. Il est incontestable qu'une telle accusation, si elle n'est pas l'effet de la passion et de l'animosité comme nous aimons à le croire, n'est bâtie que sur des chimères.....

Liège, le 26 avril.

D'après des lettres de Corfou, on y attendait de nouveaux ordres de Londres sur différens points importants qui concernent les rapports avec les grecs, et sur lesquels le ministère anglais avait demandé, depuis la mort de sir Th. Mailland qu'on lui fit un rapport. Suivant toute apparence, les instructions qu'on recevra seront favorables à la cause des grecs. Du reste, on attendait sous peu à Corfou un nouveau gouverneur-général anglais. D'après les mêmes lettres; les vaisseaux de guerre anglais, qui se trouvent en station dans la mer Ionienne, ont été autorisés à enlever les bâtimens armés des algériens, même sous pavillon turc. Plusieurs vaisseaux de guerre algériens se trouvent encore maintenant dans le golfe de Lépaté, sous la protection de l'artillerie de cette forteresse. S'ils échappent aux grecs, ils ne peuvent manquer de tomber entre les mains des anglais, qui observent de près tout ce qui se passe dans le golfe.

Des corps de troupes grecques se sont avancés sur la rive gauche ou orientale de l'Aspropotamo jusqu'à Rentina et Petrilos, et ils y ont pris une position militaire qui leur assure de grands avantages pour le moment où ils commenceront à agir offensivement contre la Thessalie.

Tous les habitans des montagnes entre Platamona et Alesora sont sous les armes, et prêts à faire une diversion énergique en faveur des grecs. Les turcs n'ont pas tenté jusqu'à présent de les attaquer. (Gazette de Nuremberg.)

S. M. le roi d'Espagne vient d'envoyer à M. le lieutenant-général Donnadieu, comme une marque toute particulière de sa haute estime, le grand cordon de l'ordre royal de Charles III.

On se rappelle les exploits et les grands coups d'épée de ce général, alors qu'il poussait Mina dans des précipices d'où un miracle seul parvint à le tirer.

Coup-d'œil général sur l'Europe pendant les deux dernières années, d'après M. de Pradt.

Toutes les grandes questions qui se sont agitées pendant

les deux dernières années, ont été de droit social ou de civilisation. La guerre d'Espagne, la guerre de Naples, les affaires de Portugal, les affaires de l'Amérique, de la Grèce, la traite des nègres, la question des douanes, la liberté de la presse; dans tout cela c'est toujours ou du fond même des principes sociaux qu'il s'agit, ou de l'application des progrès de la civilisation à l'amélioration de la société. Le monde se divise à cet égard en deux partis qui parlent un langage entièrement différent. D'un côté on part du droit, de l'autre on part de certains faits que l'on met au-dessus de tout droit; de là les difficultés de s'entendre; de là aussi la durée de la lutte; ce sont les intérêts de l'espèce contre des intérêts privés. La monarchie constitutionnelle offre un point de ralliement et de conciliation; mais dès qu'on le rejette le combat devient plus opiniâtre et il faut que l'un des deux partis succombe devant l'autre. Sera-ce l'espèce qui cédera ou bien les individus? L'Europe en général semble résoudre la question dans un sens, l'Amérique dans l'autre; reste à savoir laquelle de ces deux décisions doit être définitive.

Le point principal pour l'un de ces deux partis en Europe, c'est de soutenir son pouvoir en regard des libertés publiques des autres pays. Il emploie pour cela plusieurs moyens; ce sont les doctrines sur les droits des souverains avec les mesures soit d'intervention, soit d'interdit social; les voies religieuses; l'éducation publique; la restriction de la presse et le rétablissement de certaines supériorités sociales. Mais ces moyens sont ils praticables de nos jours? La doctrine qui met tous les droits du côté de celui qui commande et tous les devoirs du côté de ceux qui obéissent, quel succès peut elle espérer dans l'état actuel des lumières? Pour les hommes de bonne foi, et tôt ou tard il faut bien en venir là, la religion qu'a-t-elle de commun avec les questions politiques dont il s'agit? que faisait la religion dans tout ce qui a été dit sur l'Espagne? En quoi était-elle effectivement comprise dans sa révolution? Qu'ont pensé les hommes éclairés et impartiaux en entendant les puissances non-catholiques incriminer l'Espagne pour la vente des biens de son clergé, surtout quand les biens du clergé forment une partie de la dotation d'une de ces puissances et ont subvenu à ses besoins récents? L'éducation ne doit-elle point cadrer avec l'état du monde dont elle prépare l'entrée? Si les hommes en y mettant le pied y trouvent un monde différent de celui qu'on leur aura montré, ou pour lequel on les aura faite, qu'y feront-ils ou que penseront-ils? Tandis que la lumière se répand naturellement en Europe, des hommes semblent occupés de la comprimer, est-il possible aujourd'hui d'en arrêter la diffusion? On met des entraves à la presse politique, mais la presse littéraire et scientifique n'est-elle pas là? N'est-on pas forcé d'encourager les arts et l'industrie? Toutes les idées ne se tiennent-elles, ne s'en gendrent-elles pas l'une l'autre? La pensée n'acquiesce-t-elle pas tous les jours une activité que rien ne peut arrêter, que tout concourt à accroître? En politique même peut-on tout proscrire? Qu'on donne à quelques peuples des institutions semi-libérales, n'ont-ils pas des rapports multipliés avec d'autres nations qui jouissent de ces institutions dans toute leur pureté? Dès qu'il y a publicité d'un côté, il faut qu'il y ait publicité de tous. L'Angleterre suffirait à elle seule pour déjouer toutes les mesures restrictives du continent. La civilisation ne s'adopte pas partiellement, il faut désormais ou en détruire le premier germe ou lui laisser porter tous ses fruits.

On tâche à relever aussi quelques supériorités factices qui semblaient avoir disparu pour jamais; mais quels seront les résultats de ces efforts. Qu'est-ce qui fait la supériorité sociale, si ce n'est la puissance? or quels sont en dernière analyse les élémens de toute puissance ou de force possible, si ce n'est les richesses ou la science? Quand l'Europe était de sa nature aristocratique, c'est que les terres appartenait à l'aristocratie; la cavalerie seule faisait la force des états, et la cavalerie c'étaient les nobles; dans cette classe se trouvaient les richesses, les lumières n'étaient point ailleurs. Mais aujourd'hui où se trouvent les lumières, où se trouvent les richesses? Le montant des emprunts faits dans le cours des années 1822 et 1823 ne peut être moindre d'un milliard; ce capital à six pour cent établit un revenu annuel de 60 millions payé par l'Europe et l'Amérique. Or, quels sont les propriétaires de ce revenu? Est-ce l'aristocratie? pour le connaître il faut rechercher les sources des fonds qui ont rempli ces emprunts, n'est-ce pas le travail et ses perfectionnements c'est-à-dire, la classe industrielle? Le haut pavé de l'Europe n'est-il pas occupé par les sommités de cette classe, c'est-à-dire, par la lumière appliquée au travail? Les choses en sont venues au point que c'est là ce qui règle même la politique; sans l'assentiment pécuniaire d'une douzaine de banquiers, comment un seul coup de

canon pourrait-il être tiré en Europe? voyez ce qui se passe dans les pays qui ont subi le rétablissement du pouvoir absolu dans sa plénitude, on commence par recourir à des emprunts, et quand les financiers de l'Europe ne daignent point accorder de crédit, que devient-on?

Il n'y a donc plus qu'une chose sur laquelle on doit se régler, c'est la statistique sociale de l'Europe et du monde: voilà le point à fixer. S'il résulte d'un examen approfondi que le monde est au point où l'avaient placé les anciennes institutions, qu'on le gouverne d'après elle, c'est sa nécessité; mais s'il les a dépassées de loin, qu'on ne prétende pas l'y tenir attaché, qu'on le guide d'après sa nouvelle direction, c'est encore sa nécessité; toute contradiction contre la nécessité produit des combats, finit par être vaine, et porte au delà des bornes légitimes.

L'esprit pacifique a été en 1822 et 1823, ce qu'il fut dans le cours des années précédentes et ce qu'il sera encore pendant celles qui vont suivre. La guerre d'Espagne n'a pas plus dérogé à la généralité de cette disposition, que ne l'avait fait celles de Naples: la politique proprement dite est au repos, il n'y a plus de mouvement que dans l'ordre social: l'épée est dans le fourreau et elle y restera. Ce serait une belle époque pour l'humanité, si de ce calme universel datait la réduction de cette masse armée qui couvre l'Europe. Une question importante serait de savoir si un pays est plus fort avec les avantages que lui procurerait la diminution des charges provenant de la réduction de son militaire, qu'il ne l'est par sa présence qui commence par le ruiner en attendant qu'il le défende, et qui ne le défend qu'avec des frais qui le ruinent encore plus. En 1720 l'Angleterre avait une armée de 13,000 hommes et une dette de 800 millions; en 1823, elle a une armée de 81 mille hommes et une dette de 32 milliards. En France le militaire coûte plus de 300 millions, c'est le tiers du budget; dans les autres états la disproportion est encore plus forte. D'un autre côté le revenu de la terre diminue, sans que la dépense militaire suive la même progression descendante: ainsi en 1823 la France a dû ajouter à son budget militaire une somme d'au moins 200 millions, ce qui équivalait à 11 millions de rentes dont l'état se trouve grevé; cependant ses produits territoriaux loin d'acquiescer une valeur correspondante, ont au contraire baissé, il en est de même partout; c'est ce qui rend urgent de s'occuper de la réduction du militaire et de maintenir l'équilibre entre les revenus et les charges de l'état.

Le fait majeur et principal des années 1822 et 1823 est la scission de l'Angleterre d'avec les puissances du continent. Cette séparation est d'une importance grave, elle a établi une contradiction formelle de principes entre le gouvernement britannique et ceux du continent. Le gouvernement royal d'Angleterre, qui n'a rien de commun en politique avec les Etats-Unis, qui même leur est plutôt opposé, dans l'affaire de la guerre d'Espagne, a agi directement comme eux, tandis qu'il contredisait les états européens avec lesquels il se trouve en union politique. Cette opposition est de nature à se renouveler souvent parce que les principes du continent contrarient les principes d'existence du gouvernement anglais; parce que l'Angleterre étant par sa position géographique et par sa puissance dans un état de réelle indépendance, ne sera pas astreinte aux ménagements dont les états inférieurs peuvent croire avoir besoin; enfin parce que les questions sociales étant à l'ordre du jour, les occasions de cette opposition se représenteront souvent; et déjà on aperçoit un vaste champ pour ces discussions dans les affaires du midi de l'Europe, de la Grèce et de l'Amérique.

On a élevé sur les années qui viennent de s'écouler une question d'un grand intérêt, c'est de savoir si, comme plusieurs le craignent, comme d'autres l'espèrent, il y a eu rétrogradation pendant cette époque.

Quelle action se passe aujourd'hui parmi les hommes? La rectification de l'ordre social, rien que cela. Quel est le théâtre de cette action? Le monde. Quel en est l'agent? L'esprit humain. Concevez la question dans toute sa généralité. Depuis son réveil, l'esprit humain a-t-il rétrogradé? est-il resté stationnaire sous Louis XIV, sous Louis XV et sous Louis XVI. Peu de jours avant la révolution on était tenté de dire qu'il y avait rétrogradation, mais qu'arriva-t-il? Quelques écus manquent dans le trésor et le feu couvre cette surface qui présentait l'image du calme le plus parfait. *Quelle révolte!* disait Louis XVI en apprenant la prise de la Bastille; *quelle révolution!* répondit un homme qui avait mieux observé l'état du monde; l'esprit humain en était là. En quel lieu du monde voit-on qu'il ait fléchi

de nos jours? qui pourrait l'arrêter? Il ne faudrait rien moins qu'une inondation de barbares qui exterminassent toute la population éclairée, il faudrait que la presse n'eût jamais existé et n'eût pas fait qu'aujourd'hui les hommes se touchent d'esprit à esprit, de siècle à siècle, de contrée à contrée, de monde à monde. Vous vous effrayez, de quoi? de quelques revers passagers, de quelques déflections, de quelques lâchetés heureuses, de quelques pertes de territoire; quelle est la doctrine que l'esprit humain ait voulue et qui n'ait subi de pareilles épreuves? Toute l'habileté du règne de Julien a-t-elle arrêté les progrès du christianisme? L'oppression de Charles-Quint a-t-elle converti les protestants? Que n'avaient pas fait les Tudors contre les libertés anglaises? avaient-elles assez rétrogradé sous la main féroce ou habile de Henri VIII et de sa fille Elisabeth? Les Stuart les suivent; le pouvoir absolu est le constant objet de leurs vœux; les supplices de Sidney, de Russel, de Montmouth, une armée dévouée, des Jettreys et partout l'obéissance passive, rien ne semble manquer pour la rétrogradation la plus complète; et c'est la liberté la plus entière qui sort de ces éléments. *De Savigny.*

CHARADE.

Tu dois à mon premier les enfans de ton fils;
A bien des gens en vain, mon second fut promis;
Mon tout est la terreur des vaisseaux ennemis.

Le mot de la dernière charade est *chasselas*.

BOURSE D'ANVERS. — Du 26 avril.

EFFETS PUBLICS. — Ils sont de nouveau retombés; ils ont été très offerts et il y avait beaucoup de vendeurs.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à la cote, ainsi que le Londres court et à deux mois; le Paris court a été recherché, le papier à terme a trouvé des preneurs à la cote; il n'est rien traité en Francfort ni Hambourg.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 6 caisses indigo Bengale, de l'ordinaire moyen au fin moyen violet et violet-rouge, de fl. 7-30 à 11 cents à fl. 7-36 cent.

On a payé fl. 15 1/2 pour 25 caisses sucre Brésil blond, en entrepôt.

MARCHÉ AUX GRAINS. — Du 26 avril.

La rasière de froment, prix moyen, 4 fls. 85 c.
Idem de seigle, 3 " 16 "

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 25 avril.

Naissances: 5 garçons, 4 filles.

Décès: 1 garç., 2 filles, 1 homme, 2 fem.; savoir: Léonard Granry, âgé de 53 ans, journalier, faubourg St. Léonard, époux d'Elisabeth Van Rossem.

Anne-Marie Ballet, âgée de 73 ans, sans profession, rue Potières, n. 766, épouse de Jean-Mathias Moonen.

Wilhelmine-Hélène Metzmakers, âgée de 22 ans, femme de chambre, place St. Jean, n. 822.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LATOUR-BRUNET, professeur de belles-lettres, imprimeur, et éditeur du journal *MATHIEU LAENSBERGH*, est chargé de l'impression de toute espèce d'ouvrages de littérature, tableaux quelconques, circulaires, mémoires, etc.

La maison n. 821, rue Féronstrée à Liège, faisant partie de la succession de Mr. Gérard Demet, ayant été adjugée le 26 avril 1821 au prix de 18020 florins des Pays-Bas, tout amateur peut, conformément aux conditions et au jugement du tribunal civil de Liège, surenchérir d'un dixième dans les huit jours à dater de la vente par déclaration à faire au bas de la minute du procès-verbal en l'étude de maître Boulanger, notaire, à Liège, rue Hors-Château, n. 448.

MAISON DE COMMERCE, rue Féronstrée, n. 580, A LOUER pour la St. Jean.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Jaspas, Henrard et Dugnet, donnent avis qu'ils commenceront lundi prochain 3 mai, un cours élémentaire de musique chez M. Degeer, rue Hors-Château, n. 90. Les leçons auront lieu tous les jours (les jeudis, dimanches et fêtes exceptés) depuis 4 heures et 1/2 jusqu'à 6 heures.

Le prix est de 6 francs par mois. S'adresser pour se faire inscrire chez M. Dugnet, rue sous la Grande-Tour ou chez M. Degeer.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

ANALYSE DU TRAITÉ DE LA POSSESSION, D'APRÈS LES PRINCIPES DU DROIT ROMAIN, par M. de Savigny, professeur à l'université de Berlin, publiée pour la première fois dans la *Thémis*, et revue et corrigée sur la 4e. édition de l'ouvrage par M. L. A. Warnkenig. Cet ouvrage se vend chez les demoiselles Mahoux et de Sartorius.